

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme REVEL (pouvoir M. MEKHANTAR) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - M. CONTESSE (pouvoir MME BLAYA) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Zone d'Aménagement Concerté Ecocité Jardin des Maraîchers - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2018 - Approbation

M. Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités locales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) m'a adressé le compte rendu annuel à la collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Ecocité Jardin des Maraîchers établi à la date du 30 juin 2018. Les principaux éléments de ce document sont soumis à votre approbation.

On rappellera que le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 28 septembre 2009, de confier à la SPLAAD par voie de convention de prestations intégrées, l'aménagement du territoire "grand Est" dont le site "Anciens abattoirs" d'une surface de 28 hectares au nord du boulevard Chicago constitue la première phase d'aménagement.

Par délibération du 27 juin 2011 le Conseil Municipal a décidé d'aménager ce secteur à l'exclusion du stade des Poussots sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ; le dossier de réalisation a été approuvé par délibération en date du 28 juin 2012.

Il convient de rappeler également que la SPLAAD, suite à son Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2012, présente désormais ses comptes sur un exercice couvrant la période du 1^{er} juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1.

En matière de foncier la SPLAAD a acquis 14,42 ha sur les 19,60 ha de la totalité de l'opération. Le reste du foncier est maîtrisé par la Ville et l'EPFL.

En matière de travaux, au 30 juin 2018, la viabilisation de la phase 1 du projet, permettant la commercialisation de 10 lots est effective. De plus, le mail central a été réalisé et les premiers travaux de finition de voirie ont été engagés.

Au cours de l'exercice a été enregistrée la cession du lot1 D à Villéo pour un montant de 762 015 ,95 € HT. Le prochain exercice devrait enregistrer la signature de compromis pour les lots 2 A, 2 B et 3 A. Le poste recettes s'élève à 5 380 321 € TTC.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et charges sont arrêtés au 30 juin 2018 à un montant de 34 600 631 € HT.

La trésorerie de l'opération est assurée par une avance du concédant de 1 000 000 € versée au deuxième trimestre 2013 et par des mobilisations d'emprunts. A noter qu'outre la subvention de la Région à hauteur de 800 000 €, une subvention de 320 000 € a été obtenue auprès de l'Agence de l'Eau au titre du traitement alternatif des eaux pluviales. La subvention d'équilibre de la Ville quant à elle reste fixée à 3 023 526 €.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2018, de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Ecoquartier Jardin des Maraîchers.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 48

Abstentions : 9